

Le prochain numéro du TPIY en bref sera publié le 24 janvier 2011.

De la part du Tribunal, nous vous souhaitons de passer d'agréables fêtes de fin d'année.

08 décembre

Les juges se réunissent en réunion plénière

Le 8 décembre, les juges du TPIY ont tenu leur 39^{ème} réunion plénière. Ils se sont réunis pour, entre autres, adopter et modifier le Règlement, adopter des décisions sur les questions liées au fonctionnement interne des Chambres et du Tribunal et accomplir toute autre tâche prévue dans le Statut ou le Règlement.

A l'issue de leur réunion, le comité chargé du Règlement de procédure et de preuve, présidé par le juge Agius a annoncé l'adjonction des articles 75 *bis* et 75 *ter*, la modification des articles 15 *ter* et 94 et l'abrogation de l'article 23 *ter*.

Les modifications apportées au Règlement de procédure et de preuve du TPIY entreront en vigueur le 20 décembre.

08 décembre

Arrêt relatif à la demande en révision de Veselin Šljivančanin: nouvelle peine de 10 ans d'emprisonnement

Le 8 décembre, la Chambre d'appel du TPIY a annulé la déclaration de culpabilité prononcée contre Veselin Šljivančanin pour avoir aidé et encouragé des meurtres et a annulé sa peine de dix-sept ans d'emprisonnement. La Chambre d'appel a prononcé contre lui une nouvelle peine de 10 ans d'emprisonnement.

Dans son arrêt, rendu le 5 mai 2009, la Chambre d'appel a prononcé une nouvelle déclaration de culpabilité contre Veselin Šljivančanin pour avoir aidé et encouragé des meurtres et a alourdi la peine de cinq ans initialement prononcée contre lui, la portant à 17 ans d'emprisonnement. Cependant, le 14 juillet 2010, la Chambre d'appel a pour la première fois de l'histoire du TPIY, fait droit à une demande en révision de l'arrêt.

Lors de la lecture de l'arrêt relatif à la demande en révision, le Juge Président Meron a déclaré que Miodrag Panić « était crédible sur la conversation et les raisons qui l'ont incité à venir témoigner » et, partant, que ce fait nouveau avait été prouvé. Le « fait nouveau » ayant été prouvé, les conclusions initiales de la Chambre d'appel, selon lesquelles Veselin Šljivančanin s'était rendu coupable d'avoir aidé et encouragé des meurtres, n'étaient plus valables. La Chambre d'appel a donc infirmé cette déclaration de culpabilité. « Le fait d'infirmar la déclaration de culpabilité supplémentaire pour meurtre réduit considérablement le degré de culpabilité de Veselin Šljivančanin et exige donc une révision de la peine. La Chambre d'appel observe, toutefois, que les mauvais traitements infligés par Veselin Šljivančanin aux prisonniers constituent un crime d'une gravité extrême », a déclaré le Juge Meron. La Chambre a, en conséquence, le juge Pocar étant en désaccord, annulé la peine de dix-sept ans de prison infligée à Veselin Šljivančanin, la réduisant à dix ans d'emprisonnement.

Le texte intégral de l'arrêt relatif à la demande en révision est consultable, en anglais, à partir du lien suivant:

http://www.icty.org/x/cases/mrksic/acjug/en/101208_review_judgement_summary.pdf

09 décembre

Le TPIY fait don de documents juridiques à des bibliothèques de droit du Cameroun

Le TPIY a fait don récemment d'un volume considérable de publications juridiques à la branche camerounaise d'Avocats Sans Frontières (ASF), une organisation non gouvernementale qui se consacre à l'établissement de sociétés justes, équitables et unies dans le monde entier. Ce don comprend une vaste anthologie de périodiques en français, dont la Revue internationale de droit comparé et la Revue Internationale de droit pénal, et diverses monographies juridiques, tant théoriques que pratiques.

« ASF Cameroun mûrit depuis longtemps le projet de créer une bibliothèque gratuite au sein des Cours d'appel de Douala et de Yaoundé. Ce don contribue amplement à sa réalisation ... et aidera nos praticiens du droit à se familiariser avec les règles et la jurisprudence du droit pénal international », a déclaré le Président d'ASF Cameroun,

Barnabe Nekuie. Le Greffier du Tribunal, John Hocking, a déclaré au sujet de cette donation: « Le Tribunal est fier d'être en mesure d'apporter son soutien au développement du droit international à l'échelle mondiale. Nous espérons que cette initiative rencontrera un franc succès et souhaitons aux juristes du Cameroun de profiter pleinement de leur nouvelle bibliothèque. »

[09 décembre](#)

Le Programme de sensibilisation du TPIY conclut son cycle de présentations dans des lycées du Kosovo

Le troisième cycle de présentations organisées dans des lycées du Kosovo par le Programme de sensibilisation du TPIY a pris fin, le jeudi 9 décembre 2010, et a reçu les éloges des établissements participants. Les membres du Programme de sensibilisation à Priština ont donné des présentations dans 15 lycées du Kosovo, d'octobre à décembre 2010. Plus de 700 élèves de terminale ont suivi ces présentations multimédia, qui avaient pour but de mieux faire connaître le Tribunal et ses travaux aux jeunes gens de la région. Les présentations, qui ont été appréciées tant des élèves que des professeurs, ont été l'occasion d'échanges particulièrement fertiles. « Les élèves sont absolument ravis de ces présentations et considèrent que sans elles ils n'auraient pas été informés de la sorte, a déclaré Fatmire Fusha, directrice adjointe du lycée Aleksandër Xhuvani, de Podujevë/Podujevo. Depuis qu'ils ont suivi ces présentations, les élèves s'expriment différemment et ont une approche un peu plus mûre vis-à-vis des informations qu'ils reçoivent des médias. » Les présentations des premier et deuxième cycles organisés par le Programme de sensibilisation ont été faites dans des lycées du Kosovo pendant les années scolaires 2006-2007 et 2008-2009. Plus de 1200 élèves de plus de 35 lycées ont alors été informés des travaux du Tribunal. Ce projet est organisé par le Programme de sensibilisation du TPIY, financé par l'Union européenne, et par le Humanitarian Law Centre au Kosovo. Il bénéficie du soutien du Ministère de l'éducation du Kosovo.

[09 décembre](#)

Le TPIY remet aux pays de l'ex-Yougoslavie un millier de pages de comptes rendus d'audience transcrits dans les langues de la région

Le Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie a remis aujourd'hui plus de 1000 pages de comptes rendus d'audience transcrits dans les langues de la région aux parquets de Bosnie-Herzégovine, de Croatie et de Serbie. La livraison de ces comptes rendus d'audience aux pays de l'ex-Yougoslavie s'inscrit dans le cadre du projet « Justice pour les crimes de guerre » qui vise à renforcer les capacités des instances judiciaires nationales à juger des affaires complexes de crimes de guerre. Les comptes rendus d'audience sont transcrits dans les langues de la région à partir des enregistrements audio des audiences du Tribunal. Jusqu'en octobre 2010, les comptes rendus d'audience n'étaient disponibles qu'en anglais et en français, les langues officielles du Tribunal. Ce sont au total 12 séries de comptes rendus, jugés prioritaires, qui ont été remis aux trois pays, chaque parquet recevant les comptes rendus d'audience de quatre procès, d'une longueur d'environ 350 pages chacun.

En octobre, le Tribunal a remis 500 pages de comptes rendus d'audience aux autorités croates et 400 pages aux autorités serbes début novembre. La Bosnie-Herzégovine a reçu, en novembre également, sa première série de comptes rendus d'audience. Le Tribunal prévoit de produire au moins 60 000 pages de comptes rendus d'audience dans les langues de la région, dans le cadre du projet « Justice pour les crimes de guerre ».

« Justice pour les crimes de guerre » est un projet régional de quatre millions d'euros, financé par l'Union européenne et mis en oeuvre par le Bureau des institutions démocratiques et des droits de l'homme (BIDDH) de l'OSCE, en collaboration avec le TPIY, l'Institut interrégional de recherche des Nations Unies sur la criminalité et la justice, et les missions de l'OSCE en ex-Yougoslavie.

[10 décembre](#)

Des juges du TPIY rencontrent leurs homologues de Bosnie-Herzégovine

Le 10 décembre, des juges du Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie (TPIY) et des juges de Bosnie-Herzégovine se réuniront, à Sarajevo afin de partager les enseignements de leur expérience en matière de crimes de guerre. Il s'agit de la première réunion de ce type organisée en Bosnie-Herzégovine dans le cadre du projet « Justice pour les crimes de guerre ».

Une trentaine de juges de toutes les instances judiciaires de Bosnie-Herzégovine chargées de juger des crimes de guerre participeront à cette réunion, avec les Juges Fausto Pocar et Bakone Justice Moloto du TPIY. Ils discuteront des pratiques concernant la communication d'éléments de preuve de nature à disculper l'accusé ou autrement importants, la responsabilité du supérieur hiérarchique, l'application du droit substantiel et le traitement des témoins vulnérables.

[14 décembre](#)

Le Procureur se rend à Bruxelles

Le 14 décembre, le Procureur Serge Brammertz a rencontré les Ministres des affaires étrangères de l'Union européenne au cours du Conseil des affaires générales de l'Union à Bruxelles. Le Procureur a informé le Conseil au sujet de la coopération des États et en particulier celles de la Serbie, de la Croatie et de la Bosnie-Herzégovine. Le Procureur a déclaré au Conseil que les autorités serbes devaient faire plus d'efforts pour rechercher Ratko Mladić et effacer l'image de héros de guerre dont celui-ci continue de bénéficier. « Nous aimerions vivement entendre les dirigeants politiques ... dire clairement ... qu'il est indispensable d'arrêter Mladić et qu'il n'y a rien d'héroïque à être responsable du meurtre de civils », a déclaré Serge Brammertz. L'assemblée des ministres est convenue que les rapports sur la coopération des États avec le TPIY continueraient à faire l'objet d'une attention particulière. « Le fait de poser des conditions constitue un outil extrêmement efficace. Il a été prouvé, lorsque j'ai soumis mon rapport sur la coopération de la Serbie au mois d'octobre, que les rapports remis par La Haye sont étroitement liés aux questions de l'intégration européenne et de l'élargissement de l'Union. Je ne dis pas qu'il n'y a eu aucun progrès ni que personne ne travaille au maximum de ses capacités, mais j'estime qu'il est possible de mieux faire », a déclaré Serge Brammertz. Le Procureur a également insisté sur le fait que les autorités en Serbie doivent dire qu'il est absolument nécessaire d'arrêter Ratko Mladić. « Nous respectons tout à fait l'opinion publique en Serbie, a-t-il déclaré, mais il est décevant de constater qu'une majorité de gens continue à s'opposer à l'arrestation de Mladić ».

[14 décembre](#)

Les mandats de deux juges sont prolongés

Le Conseil de sécurité a unanimement adopté la résolution 1954 (2010), qui prolonge les mandats de deux juges du TPIY. Par cette résolution, les juges Kevin Parker et Uldis Kinis sont autorisés à mener à terme, respectivement, les affaires *Dordević* et *Gotovina et consorts*.

La résolution rappelle également « *qu'il importe que le Tribunal soit doté des effectifs qui lui permettront d'achever rapidement ses travaux et demande au Secrétariat et aux autres organes compétents des Nations Unies de continuer de collaborer avec le Greffier du Tribunal afin de trouver des solutions pratiques pour remédier à ce problème à présent que le Tribunal est sur le point d'achever ses travaux* ».

[16 décembre](#)

Une délégation se rend au quartier général de l'ONU pour de nouveaux débats sur le budget

Une délégation du Tribunal menée par le Greffier John Hocking et dont faisait partie le chef de l'administration David Falces et le chef du budget Jorge Benito, s'est rendue à New York pour présenter les estimations révisées du budget du TPIY pour l'année 2011 au Cinquième comité de l'Assemblée générale des Nations Unies.

Le comité a examiné le budget du Tribunal le jeudi 16 novembre.

CALENDRIER PROVISOIRE DES AUDIENCES 10 JANVIER – 21 JANVIER

Le calendrier des audiences est provisoire et vous êtes invités à consulter les changements de dernière minute sur le site Internet du Tribunal.

Les vacances d'hiver du TPIY auront lieu du lundi 20 décembre au vendredi 07 janvier 2011

LUNDI 10 JANVIER

Salle d'audience II 14:15 – 19:00, **Perišić**, Procès
Salle d'audience III 14:15 – 19:00, **Stanišić & Župljanin**, Procès

MARDI 11 JANVIER

Salle d'audience II 09:00 – 13:45, **Perišić**, Procès
14:15 – 19:00, **Stanišić & Simatović**, Procès
Salle d'audience III 14:15 – 19:00, **Stanišić & Župljanin**, Procès

MERCREDI 12 JANVIER

Salle d'audience II 09:00 – 13:45, **Stanišić & Simatović**, Procès
14:15 – 19:00, **Perišić**, Procès
Salle d'audience III 14:15 – 19:00, **Stanišić & Župljanin**, Procès

JEUDI 13 JANVIER

Salle d'audience I 09:00 – 14:30, **Karadžić**, Procès
Salle d'audience II 09:00 – 13:45, **Perišić**, Procès
14:15 – 19:00, **Stanišić & Simatović**, Procès
Salle d'audience III 14:15 – 19:00, **Stanišić & Župljanin**, Procès

VENDREDI 14 JANVIER

Salle d'audience I 09:00 – 14:30, **Karadžić**, Procès
Salle d'audience II 09:00 – 13:45, **Perišić**, Procès
Salle d'audience III 14:15 – 19:00, **Stanišić & Župljanin**, Procès

LUNDI 17 JANVIER

Salle d'audience I 09:00 – 14:30, **Karadžić**, Procès
Salle d'audience II 09:00 – 13:45, **Perišić**, Procès
Salle d'audience III 09:00 – 13:45, **Stanišić & Župljanin**, Procès

MARDI 18 JANVIER

Salle d'audience I 09:00 – 13:45, **Karadžić**, Procès
14:30 – 16:00, **Šainović et consorts**, Conférence de mise en état
Salle d'audience II 09:00 – 13:45, **Perišić**, Procès
14:15 – 19:00, **Stanišić & Simatović**, Procès
Salle d'audience III 09:00 – 13:45, **Stanišić & Župljanin**, Procès

MERCREDI 19 JANVIER

Salle d'audience I 09:00 – 14:30, **Karadžić**, Procès
Salle d'audience II 09:00 – 13:45, **Perišić**, Procès
14:15 – 19:00, **Stanišić & Simatović**, Procès
Salle d'audience III 09:00 – 13:45, **Stanišić & Župljanin**, Procès

JEUDI 20 JANVIER

Salle d'audience I 09:00 – 14:30, **Karadžić**, Procès
Salle d'audience II 09:00 – 13:45, **Perišić**, Procès
14:15 – 19:00, **Stanišić & Simatović**, Procès
Salle d'audience III 09:00 – 13:45, **Stanišić & Župljanin**, Procès

VENDREDI 21 JANVIER

Salle d'audience II 09:00 – 13:45, **Perišić**, Procès
Salle d'audience III 09:00 – 13:45, **Stanišić & Župljanin**, Procès

Les audiences publiques du Tribunal sont retransmises sur le site Internet du Tribunal avec un déferé de 30 minutes.

LE TPIY A CLOS LES PROCÉDURES CONCERNANT 125 ACCUSÉS – SUR 161

Depuis la tenue de sa toute première audience, le 8 novembre 1994 (dessaisissement dans l'affaire Tadić), le Tribunal a mis en accusation un total de 161 personnes, et a clos les procédures concernant 125 d'entre elles : 12 ont été acquittées, 64 condamnées (quatre sont en attente de transfert pour purger leur peine, 25 sont en cours d'exécution de peine, 31 ont purgé leur peine, trois condamnés sont décédés en cours d'exécution de peine), et 13 ont vu leur affaire renvoyée devant une cour de l'ex-Yougoslavie ; par ailleurs, 36 affaires ont été proclamées terminées à la suite soit du retrait de l'acte d'accusation soit du décès de l'accusé (avant ou après le transfert au Tribunal).

Les procédures en cours concernent 36 accusés : 13 sont en appel, 18 sont en procès et trois sont en phase préliminaire d'un nouveau procès ; par ailleurs, deux accusés sont toujours en fuite.

De plus, 33 autres individus ont été jugés ou sont en cours de jugement pour outrage à la Cour.

Le TPIY en bref est une publication du Greffe, préparée et publiée par la Section LPTV. Greffier: John Hocking.

Questions et commentaires :

Nick Beston, Editeur: +31.70.512. 89.43, beston@un.org

Nicolas Escot, Editeur assistant: +31.70.512. 59.81, escot@un.org

Emma Coffey, Assistante: +31.70.512.53.99, coffeye@un.org

Tribunal Pénal International pour l'ex-Yougoslavie, Churchillplein 1, 2517 JW The Hague, The Netherlands

www.icty.org

Les passages et/ou citations de textes juridiques ne font pas autorité ; seule la version intégrale de l'ordonnance, de la décision, du jugement ou de l'arrêt cité reflète l'opinion de la Chambre de première instance et/ou de la Chambre d'appel.